

DOSSIER D'APPEL A PROJETS CNRT 2015

INDICATEURS DE BIODIVERSITE DANS LES ZONES PROTEGEES VOLONTAIRES

DATE LIMITE DE DEPOT ELECTRONIQUE DES DOSSIERS

Le 15 Février 2016 avant 17h00 (heure de Nouméa)

Les dossiers doivent obligatoirement être soumis

par voie électronique

A envoyer exclusivement au format PDF à l'adresse mail cnrt@cnrt.nc

Ou si le fichier est trop volumineux, un courriel indiquant un lien de téléchargement

Le **CNRT « Nickel et son environnement »** est un Groupement d'Intérêt Public dédié à la recherche appliquée et au développement technologique dans le secteur minier de la Nouvelle-Calédonie.

L'objectif de ses travaux est d'améliorer la valorisation des ressources minières dans une perspective de développement durable, afin de

« Mieux connaître, mieux exploiter pour moins impacter ».

A l'interface entre l'Etat, les Collectivités Publiques de Nouvelle-Calédonie, les Organismes de Recherche et les Professionnels de la Mine et de la Métallurgie, le CNRT joue un rôle de plateforme d'échanges, de mutualisation des ressources et de diffusion des connaissances et des innovations sur le milieu naturel, la technologie ou l'environnement social.

Financé par l'Etat, les collectivités de Nouvelle-Calédonie (Gouvernement et trois Provinces) et les sociétés minières (ERAMET, KNS et Vale NC).

Une cinquantaine de Programmes de Recherche sont financés par le CNRT depuis 2008, dans les trois thématiques : Nickel et Technologie / Nickel et Environnement Naturel / Nickel et Société.

Ces programmes sont mis en œuvre par des équipes scientifiques françaises (y compris de Nouvelle-Calédonie), régionales et internationales.

Tous les programmes font l'objet d'une restitution publique et les travaux sont publiés sous forme de rapports scientifiques, de guides méthodologiques ou d'autres supports de dissémination.

Contenu du Dossier d'appel à projets

1. Positionnement de la recherche au CNRT	3
1.1. Généralités	3
1.2. Qualités des projets attendus	4
2. Instruction aux soumissionnaires	5
2.1. Composition du dossier de soumission de Projet	5
2.2. critères d'éligibilité	5
2.3. Langue des offres de projet	6
2.4. Règles de financement des projets	6
2.4.1. Modalités de financement.....	6
2.4.2. Co-financements	7
2.5. Dispositions obligatoires	7
2.5.1. Livrables.....	7
2.5.2. Réunions	8
2.5.3. Transmission des données.....	9
2.6. Transmission de la proposition	9
2.7. Evaluation des propositions	10
2.7.1. Procédure de sélection.....	10
2.7.2. Critères de sélection.....	11
2.8. Renseignements sur la consultation	11
3. Dossier de soumission de projet	12
3.1. Renseignements Généraux	12
3.2. Résumé du projet.....	17
3.3. Proposition budgétaire (en euros et en francs CFP)	18
3.3.1. Détail des éléments à faire figurer	18
3.3.1. Note explicative des prévisions de dépenses	19
3.4. Description complète du projet.....	22
3.5. Tableau des tâches du projet	23
3.6. Présentation des membres de l'équipe scientifique.....	24
4. Cahier des charges du projet	Erreur ! Signet non défini.

1. POSITIONNEMENT DE LA RECHERCHE AU CNRT

1.1. GÉNÉRALITÉS

Les appels à projet du CNRT « Nickel et son Environnement » concernent la mise en œuvre des programmes multidisciplinaires de recherche fondamentale et appliquée ou de développement technologique dans le domaine de l'exploitation minière et de son impact sur l'environnement naturel et humain.

Ces appels à projets visent préférentiellement des partenariats entre l'expertise ou la recherche locale, fédérée et mutualisée au sein du CRESICA, et des forces complémentaires d'expertise et de recherche nationales, régionales et internationales.

Le CNRT favorise le dialogue public-privé entre les professionnels du secteur minier, les institutions, les organismes de recherche et les autres prestataires d'expertise scientifique ou technique. Les soumissionnaires sont invités à intégrer, si les résultats ou avancées techniques des projets s'y prêtent, un volet transfert et formation.

Enfin, le soutien financier et logistique des projets développés dans le domaine du « Nickel et de son environnement » vise à :

- Une mutualisation et une structuration des moyens (humains et matériels) de recherche en Nouvelle-Calédonie ;
- L'établissement d'une base de connaissances pour une gestion rigoureuse de l'impact environnemental, social et économique du développement minier ;
- L'émergence et le développement de techniques et méthodologies innovantes pour améliorer les pratiques dans le secteur minier ;
- Une contribution de la recherche appliquée à un développement durable et solidaire appuyé par l'industrie minière;
- Une appropriation par la Nouvelle-Calédonie des compétences qu'elle accueille, suscite ou contribue à développer, dans un secteur crucial pour son économie ;
- Un rayonnement dans la zone Pacifique par diffusion et échanges de savoirs et de compétences.

1.2. QUALITÉS DES PROJETS ATTENDUS

Pertinence

Les programmes proposés doivent répondre à la demande formulée dans le **cahier des charges** à partir des besoins exprimés par les entreprises minières et/ou les collectivités publiques. La demande vise une offre de recherche fondamentale pour combler un éventuel déficit de connaissance, combinée à une recherche à finalité appliquée ou technologique qui apporte une réponse rapide et concrète sur des sujets précis.

Qualité scientifique ou technique

Pour mériter le label national CNRT et pour rendre lisibles les résultats de la recherche, les projets seront sélectionnés en fonction de leur qualité scientifique et technique, de leur caractère innovant et du niveau des membres de l'équipe scientifique. Les résultats seront évalués selon les critères de la recherche internationale (publications scientifiques).

Transfert / Formation

Les résultats seront également évalués en fonction des outils d'application proposés. Dès lors, si les acquis des projets comportent des résultats ou avancées qui se prêtent à un transfert soit vers les collectivités de Nouvelle-Calédonie, soit vers les professionnels, le projet doit prévoir des livrables pratiques (méthode, guide, manuel, plan d'action, cahier des charges ...) et, autant que possible, des sessions de formation.

Pluridisciplinarité

La plupart des appels à projets correspondent à un questionnement pluridisciplinaire, parfois à cheval entre les sciences technologiques et/ou naturelles et/ou humaines et sociales. Les équipes qui soumettront veilleront donc à intégrer cette pluridisciplinarité.

Ateliers

Dans les études pluridisciplinaires ou méthodologiques ou de variabilité spatiale, l'établissement de zones ateliers sera favorisée.

Regroupement des forces locales

Pour répondre aux demandes de recherche pluridisciplinaire, pour valoriser leur connaissance du milieu calédonien et pour mutualiser leurs moyens (humains et matériels), les organismes présents localement, en particulier ceux regroupés au sein du CRESICA, sont encouragés à se regrouper pour présenter une offre commune aux appels à projets.

Réseaux internationaux

Il est indispensable, pour compléter les compétences locales, que les organismes locaux fassent appel à leur réseau national ou s'associent à des équipes internationales reconnues.

Synergie public-privé

Il conviendra d'établir des relations étroites Entreprises-Organismes de recherche-Bureaux d'étude, pour répondre aux demandes de recherche très appliquée.

2. INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES

2.1. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION DE PROJET

Le dossier de soumission de projet est constitué des pièces suivantes :

1. La fiche de renseignements généraux
2. Le résumé du projet
3. La proposition budgétaire
4. La description complète du projet
5. Le tableau des tâches du projet
6. La présentation des membres de l'équipe scientifique (CV et références)

Les règles de présentation et formulaires-types sont présentés à la section 3 - Dossier de soumission de projet.

2.2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- La transmission d'un dossier de soumission de projet **incomplet** entraîne l'illégitimité systématique de la proposition soumise. Aucun dossier incomplet ne sera considéré.
La complétion du dossier intègre aussi bien les pièces du dossier que leur contenu (chapitres et sections spécifiés).
- Sauf dérogation inscrite dans le cahier des charges, les partenaires du groupement soumissionnaire doivent appartenir à l'une des **catégories** suivantes :
 - Organisme de recherche (Université, EPST, EPIC...) et de façon générale toute entité dont le but premier est d'exercer des activités de recherche fondamentale, industrielle ou de développement expérimental et de diffuser des résultats par l'enseignement, la publication ou le transfert de technologie ;
 - Bureau d'étude (en association avec un organisme de recherche) ;
 - Département R&D d'une entreprise privée (en association avec un organisme de recherche).
- **L'organisme Coordinateur du groupement soumissionnaire** désigne un Responsable/**Coordinateur scientifique** du projet. Ce dernier ne peut pas être membre du Comité Scientifique Interne (CSI) du CNRT. Il doit être **impliqué au moins à 20 %** de son temps dans le Projet soumis ;
- Le groupement soumissionnaire comporte obligatoirement un **organisme partenaire** en Nouvelle-Calédonie, au sein duquel est désigné un coordinateur local pour représenter le groupement soumissionnaire auprès du CNRT.
- La proposition financière doit être conforme à l'enveloppe budgétaire spécifiée dans le cahier des charges, à considérer comme un **montant maximal** à ne pas dépasser.

Le critère financier peut être un critère de sélection si spécifié dans le cahier des charges.

- Toutes les annexes budgétaires doivent être remplies **en Euros et en Francs CFP**.

2.3. LANGUE DES OFFRES DE PROJET

Toutes les pièces du dossier de soumission d'offre de projet doivent être soumises en français.

2.4. RÈGLES DE FINANCEMENT DES PROJETS

2.4.1. MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Le financement attribué par le CNRT au projet est régi par une **convention scientifique de financement** signée au démarrage du projet par l'ensemble des organismes membres du groupement soumissionnaire.
- Le montant de l'aide financière accordée dépend des besoins justifiés, du nombre de participants et de la taille des équipes partenaires.
- L'aide financière allouée varie en fonction du statut des organismes concernés :
 - **Pour les EPST et EPSCP**, le CNRT finance 100 % des frais de fonctionnement et de personnel non permanent. Seul, un contrat à durée déterminée par an et par Projet peut être financé. La prise en charge des salaires en CDI est exclue.
 - **Pour les EPIC et les bureaux d'étude**, le CNRT ne finance qu'à hauteur de 50% de leur implication dans le Projet (frais de fonctionnement, frais de salaire du personnel permanent et non permanent). Si le budget ne fait apparaître que les frais de fonctionnement et frais de salaire du personnel non permanent, le CNRT finance 100% des dépenses. Les EPIC et les bureaux d'études doivent faire apparaître le coût total des dépenses en précisant la part de financement demandé au CNRT.
- L'aide financière octroyée par le CNRT n'entre pas dans le champ d'application de la **TVA** du fait de l'absence de lien direct entre le financement octroyé et le service rendu à l'établissement financeur.
- Le financement **d'allocations de thèse** est possible dans le cadre d'un projet si la gestion et l'inscription sont organisées par l'un des organismes partenaires.
- La **durée cumulée des CDD** ne doit pas dépasser la durée totale du projet.
- Le financement est directement géré et versé par le CNRT en **paiement direct** aux membres du groupement (l'organisme coordinateur et ses partenaires). Chaque organisme partenaire du groupement n'a qu'un seul interlocuteur financier, le CNRT.
- Le financement peut être attribué à un organisme étranger.

2.4.2. CO-FINANCEMENTS

En plus des règles de financement ci-dessus, des co-financements additionnels sont encouragés et considérés comme une plus-value à l'offre de projet. Ils peuvent provenir de (*liste non exhaustive*) :

- Financement propre des organismes de recherche
- Financement privé (entreprise, fondation, ...)
- Autre financement public (ANR, MOM, MEDDE, Fonds Pacifique,...)

2.5. DISPOSITIONS OBLIGATOIRES

Des dispositions obligatoires devront être intégrées dans les propositions soumises et planifiées.

Elles concernent :

- Les livrables
- Les réunions
- La transmission des données et métadonnées

2.5.1. LIVRABLES

IMPORTANTANCE DES LIVRABLES ET DES ACTIONS DE VALORISATION DES ACQUIS :

Le CNRT est une agence de moyens qui finance de la recherche appliquée. Outre les rapports scientifiques, le groupement devra proposer un ou plusieurs autres livrables à caractère opérationnel et d'utilité pratique et concrète, qui participeront à la dissémination des apports du projet en termes de connaissances ou de pratiques nouvelles.

Ces « autres livrables » pourront être de type atlas, guide, manuel, cahier des charges, SIG...) à destination des utilisateurs (gestionnaires, géologues, techniciens, décideurs...).

De même le groupement doit proposer dans son offre, outre les publications scientifiques, une stratégie de valorisation des acquis du projet (formations, conférences, participation à des colloques internationaux...)

Les différents documents à produire au cours du projet sont les suivants :

Rapport(s) intermédiaire(s) : Rapport d'avancement restitué aux échéances spécifiées ou à défaut annuellement.

Contenu d'un rapport d'avancement : Le rapport d'avancement rappelle brièvement le contexte, les objectifs et le programme global des travaux, présente les travaux réalisés et les principaux résultats acquis dans la période restituée. Il évalue la conformité avec la planification initiale, les difficultés rencontrées et propose le planning révisé des travaux restants à réaliser.

Rapport final : Rendu final synthétisant les travaux menés sur la durée totale du Projet en respectant la forme telle que définie dans le Projet ou précisée par le CNRT. Il est rédigé selon la charte graphique du CNRT.

Contenu du rapport final : Le rapport scientifique final présente le contexte, les objectifs et le programme des travaux réalisés, les moyens mis en œuvre, les méthodes développées, les données acquises et les résultats obtenus. Il replace ces résultats dans une perspective d'amélioration des connaissances, des technologies et des pratiques liées au secteur minier. Il est systématiquement accompagné d'un fascicule non technique.

Fascicule non technique : Résumé du programme scientifique et des principaux résultats rédigé dans un langage accessible aux non-spécialistes.

Autre Livrable : Autre document restitué au cours du Projet ou en accompagnement du rapport final, à vocation spécifique (par exemple une synthèse bibliographique, un guide méthodologique, un cahier des charges ou des termes de référence ...).

Action de valorisation des acquis du projet : Toute action de formation, conférence, communication visant à participer à la dissémination des acquis du projet.

Les différents rapports et livrables sont transmis au CNRT sous forme électronique. Le CNRT prend en charge l'édition de tous les documents.

2.5.2. RÉUNIONS

Plusieurs réunions jalonnent obligatoirement le déroulement du projet :

- **Réunion de démarrage :** Cette réunion donne l'occasion à l'équipe du projet de présenter le contenu du programme, le calendrier de réalisation et de discuter des résultats attendus avec les partenaires du CNRT. C'est également au cours de cette réunion que les modalités d'intervention sur le terrain, de collecte d'échantillons ou de récupérations de données ou autres informations nécessaires au bon déroulement du projet sont discutées avec les partenaires, notamment miniers.
- **Réunions d'avancement** (*a minima annuelles, à préciser dans l'offre*) : Ces réunions se tiennent devant un comité de suivi du projet, composé de membres du CNRT, et éventuellement élargi à un faible nombre d'autres acteurs intéressés par la

thématique. Elles permettent à l'équipe d'exposer les travaux effectués au cours de la période écoulée, les résultats obtenus et présenter les perspectives et le calendrier mis à jour pour la période suivante et jusqu'à la fin du projet. Les éventuelles difficultés sont également discutées avec le CNRT et ses partenaires.

- **Réunion de restitution finale du projet** : Cette réunion est une réunion publique. Elle permet à l'équipe scientifique de restituer l'ensemble des travaux et de présenter les principaux résultats obtenus, ainsi que les différents livrables qui accompagnent le projet.

Ces différentes réunions doivent clairement être intégrées à la proposition, avec mention des membres de l'équipe scientifique qui y participeront.

Les réunions se tiendront en Nouvelle-Calédonie, en présence d'au moins un représentant de l'équipe scientifique et si possible plusieurs. Les autres participants auront généralement la possibilité d'intervenir par visioconférence.

2.5.3. TRANSMISSION DES DONNÉES

Le CNRT « Nickel et son environnement » a vocation à mutualiser et réutiliser les données source et les résultats produits dans le cadre des études financées. Pour cela il s'est doté d'un outil de structuration et d'interopérabilité des données. Cet outil est un moyen de communication entre le centre de ressources du CNRT, ses membres et ses partenaires. Le but de cette plateforme interopérable est de proposer un (des) catalogue(s) de données permettant aux membres du CNRT, à la communauté scientifique et aux professionnels du secteur minier d'accéder aux études, recherches et réalisations intéressant le Nickel et son environnement. Dans ce cadre et pour répondre à l'objectif du CNRT, le Responsable du projet a pour mission de veiller à la transmission des données et métadonnées par les partenaires du groupement pour intégration à la plateforme informatique (plateforme SIDONIE).

Toutes les données scientifiques qui seront transmises au CNRT lors de la réalisation du Projet devront être livrées selon un cahier des charges précis « **Spécifications pour la transmission des données** » qui concerne tous les rendus et livrables des projets financés (rapports, données géographiques et leurs métadonnées, données non géographiques).

Le cahier des charges sera intégré dans la convention de financement.

2.6. TRANSMISSION DE LA PROPOSITION

Le dossier complet de soumission de projet doit être enregistré selon la forme suivante : le nom du projet suivi du nom de l'organisme coordinateur du groupement au format pdf (**Nom du projet_organisme coordinateur.pdf**).

Le dossier de soumission (format PDF) est envoyé directement à l'adresse mail du CNRT [cnrt@cnrt.nc] ou si le document est trop volumineux, un lien de téléchargement doit être proposé par mail.

Les dossiers sont à remettre **avant la date limite de soumission**. Les dossiers parvenus ultérieurement ne seront pas considérés.

Un accusé de confirmation de réception par le CNRT est envoyé au Mandataire dès réception du dossier de soumission.

Un avis motivant la décision du CNRT est émis et envoyé au Responsable du Projet en cas :

- d'inéligibilité ;
- d'attribution ;
- de non attribution du projet.

2.7. EVALUATION DES PROPOSITIONS

2.7.1. PROCÉDURE DE SÉLECTION

A la réception des propositions, le Directeur du CNRT et le Conseil Scientifique Interne suivent la procédure de sélection des appels à projets, qui consiste à :

- Examen de l'éligibilité des projets
- Soumission des projets éligibles aux experts internes et externes pour évaluation

Les **évaluateurs externes** sont des experts locaux, métropolitains ou internationaux, reconnus par leurs pairs dans leur domaine de compétence (bénévoles ou rétribués) est proposée par le Directeur au CSI.

Les **évaluateurs internes** sont des membres du CSI ou des personnes de leur entité qui sont qualifiées pour évaluer les programmes scientifiques et techniques dans leur domaine de compétence.

En plus des évaluateurs internes et externes, le Directeur peut faire appel, à titre consultatif, à toute personne dont la compétence est de nature à éclairer les travaux du CSI.

Les éventuelles questions ou demandes d'informations complémentaires des évaluateurs sont compilées et envoyées par le CNRT au Coordinateur du projet soumis. Les réponses du soumissionnaire font alors partie intégrante de la proposition de projet.

Suite à l'évaluation des projets soumis, la procédure comporte les étapes suivantes :

- Soumission au CSI du projet sélectionné pour validation ;
- Décision d'attribution du financement par le CA, sur la base des recommandations du CSI ;
- Finalisation du dossier administratif et financier (convention scientifique de financement entre le CNRT et tous les partenaires du groupement retenu) et publication dans la liste des projets retenus pour le financement.

2.7.2. CRITÈRES DE SÉLECTION

- La qualité de l'équipe scientifique :
 - Compétence des membres de l'équipe : niveau d'excellence scientifique ou d'expertise, expérience et compétence ;
 - Complémentarité et synergies des compétences au regard des objectifs spécifiques et de la distribution des tâches du projet ;
 - Partenariats interdisciplinaires ;
 - Partenariats internationaux.
- La qualité scientifique et technique du projet :
 - La structuration du programme et la méthodologie proposée ;
 - L'adéquation des tâches, des moyens proposés et des résultats attendus avec les objectifs spécifiques du projet ;
 - La démonstration d'une bonne maîtrise et de la prise en compte des connaissances scientifiques existantes, du contexte local en termes de partenaires (mineurs et/ou les collectivités locales) et en termes environnementaux (climat, caractéristiques du milieu naturel et humain...) ;
 - L'impact potentiel du projet (en termes d'acquisition de connaissances nouvelles, de savoir-faire, de pérennité et d'accessibilité des données acquises) ;
 - La pertinence et la faisabilité des autres livrables et de la stratégie de valorisation des acquis proposée ;
 - Les synergies ou complémentarités avec d'autres projets (achevés ou en cours) et les potentialités de co-financements.
- Les références des membres de l'équipe scientifique dans le domaine spécifique de l'appel à projet : participation à des projets similaires, production scientifique de référence...

Les critères de sélection et leur pondération peuvent-être spécifiés dans le cahier des charges.

2.8. RENSEIGNEMENTS SUR LA CONSULTATION

Toute demande complémentaire concernant les aspects administratif, scientifique ou financier de l'appel à projets doit parvenir à :

Laurence BERTHAULT, Assistante administration-Gestion cnrt@cnrt.nc

Avec **En Copie** : France BAILLY, Directrice france.bailly@cnrt.nc

3. DOSSIER DE SOUMISSION DE PROJET

3.1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Titre de l'appel à projet	
<p>Groupement / Consortium</p> <hr/> <p><i>Cocher la mention non retenue</i></p> <p><i>Les partenaires peuvent relever du secteur public, du secteur privé (laboratoires, bureaux d'étude) ou du secteur associatif. Le nombre de partenaires et membres de l'équipe scientifique n'est pas limité.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Pas de groupement d'organismes partenaires</p> <p><input type="checkbox"/> Groupement d'organismes partenaires</p> <p>Nom de l'organisme Coordinateur : </p> <p>Liste des organismes partenaires : </p>
RESPONSABLE DU PROJET	
<i>Titre (Dr, Pr...) Prénom Nom</i>	
<i>Organisme d'appartenance (CNRS, INSERM, Université etc.)</i>	
<i>Fonction</i>	
<i>Intitulé de l'Unité de Recherche</i>	
<i>Adresse</i>	

<i>Téléphone(s)</i>	
<i>Courriel</i>	
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	
<p>DÉSIGNATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE SCIENTIFIQUE</p> <p>Spécifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titre Prénom Nom • Organisme d'appartenance • Spécialité • Fonction dans le projet 	<p>1- Titre Prénom Nom</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisme d'appartenance • Spécialité • Fonction dans le projet
	2-
	3-
	4-
	5-
	6-

GESTIONNAIRES DE CRÉDIT

A remplir pour chaque organisme partenaire du groupement

Organisme Partenaire	
Nom du Gestionnaire du crédit <i>Doit être différent du porteur du projet</i>	
<i>Courriel</i>	
<i>Intitulé de l'unité/établissement gestionnaire du crédit</i> <i>Si différente de celle du porteur du projet</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Téléphone</i>	
<i>Courriel</i>	

SERVICES INTERNES DE VISA DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT

(Juridique et/ou de valorisation ou autre...)

A remplir pour chaque organisme partenaire du projet

Organisme Partenaire	
Personne du service juridique qui visera la convention	nom courriel <i>Intitulé de l'unité/établissement</i>
Personne du service valorisation qui visera la convention	nom courriel <i>Intitulé de l'unité/établissement</i>
Autre personne susceptible de viser la convention	nom courriel <i>Intitulé de l'unité/établissement</i>

3.2. RÉSUMÉ DU PROJET

5 pages maximum (Police Arial corps 11)

Le résumé du projet devra aborder les points listés ci-dessous ;

- Contexte et positionnement du projet
- Description scientifique et technique du projet
 - Etat de l’art
 - Objectifs, caractère ambitieux/novateur et pertinence du projet
- Programmation scientifique et technique
 - Programme scientifique et structuration du projet
 - Coordination du projet
 - Description des travaux par partie et par tâche
 - Description des résultats attendus
- Calendrier des tâches et des livrables
- Organisation de l’équipe scientifique (complémentarité, caractère interdisciplinaire, interinstitutionnel et/ou international)
- Stratégie de valorisation des résultats ; mode de protection et d’exploitation des résultats

3.3. PROPOSITION BUDGÉTAIRE (EN EUROS ET EN FRANCS CFP)

Il est important de préciser :

- Les co-financements (financement propre, autres financements publics - ANR, institution, FED, Fond Pacifique, ... et financement privé) ;
- La justification scientifique, technique et financière des moyens demandés.

Les 2 annexes budgétaires sont à remplir

- L'annexe I détaille les grilles budgétaires de chaque organisme partenaire du groupement, elle s'accompagne d'une note explicative des prévisions de dépenses.
- L'annexe II présente le cumul des grands postes de dépenses pour le groupement par type d'actions comme définis en jaune.

3.3.1. DÉTAIL DES ÉLÉMENTS À FAIRE FIGURER

Nom de l'organisme : nom de votre entité

Type d'actions engagées:

1. Analyses
2. Missions
3. Frais de déplacement
4. Achat de matériels
5. Documentation
6. Frais de communication
7. Frais de personnel non-permanent,
8. Frais de personnels permanent, SAUF EPST
9. Frais de gestion

Le budget doit intégrer et détailler la nature des frais par type d'actions :

- 1- Analyses : analyses chimiques, autres types d'analyses
- 2- Missions : mission en Nouvelle-Calédonie, mission hors de Nouvelle-Calédonie
- 3- Frais de déplacement : billets d'avion, train, location de voiture ...
- 4- Achat de matériels : petits équipements, consommables divers, petit matériel informatique ...

- 5- Documentation : ressources documentaires, publications, rapports, ...
- 6- Frais de communication : participation à un colloque, organisation d'ateliers...
- 7- Frais de personnels non-permanents : stagiaires, thésard, VCAT, post-doc, CDD
- 8- Frais de personnels permanents : techniciens, chercheurs, ingénieurs...

3.3.1. NOTE EXPLICATIVE DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES

Chaque partenaire du groupement soumissionnaire doit expliciter la nature et l'objet des dépenses inscrites au budget dans une « **Note explicative des prévisions de dépenses** », accompagnant les annexes budgétaires. A titre indicatif, les informations suivantes seront renseignées :

- Analyses : objectif, type et nombre d'analyses, prix unitaire estimé, le nom des laboratoires pressentis pour effectuer ces analyses
- Missions : Qui fera la mission, l'objet de la mission, le lieu, la durée
- Frais de déplacement : Qui, l'objet du déplacement, moyen utilisé, montant estimé
- Matériel/consommable : type de matériel/consommable acheté ou loué, pour qui et pourquoi, prix unitaire estimé
- Communication : désignation de l'événement (colloque, manifestation scientifique ou autre...) auquel une participation est envisagée, nom du participant, lieu, date ...
- Frais de personnel non permanent : durée de l'embauche, objectif...
- ...

○ **Annexe Budgétaire détaillée par partenaire**

Présente le coût détaillé pour chaque partenaire du groupement - La grille budgétaire regroupe les grands postes de dépenses par nature de frais et par type d'actions. Elle est accompagnée d'une note de justification des prévisions de dépenses.

Grille budgétaire détaillée par partenaire à présenter en EUROS et en FCFP

Nom de l'organisme	Centre de recherche X				
Type d'actions	Quantité	Financement demandé au CNRT	Autre financement (identifier la source)	Montant total en €	Montant total en FCFP
ANALYSES					
Type d'analyses	
Type d'analyses	
Sous total - Analyses	
...	
Sous total -	
MISSIONS					
Missions en NC	3	
Missions Hors NC	2	
Sous total - Missions	5	
ACHAT DE MATÉRIELS					
Type de consommable		
...		
Sous total - Consommables divers		
TOTAL ORGANISME X	

○ Annexe Budgétaire Cumulée

Présente le coût complet du projet tous partenaires du groupement confondus

Grille budgétaire cumulée regroupant les postes de dépenses de tous les partenaires à présenter en EUROS et en FCFP

Type d'actions	Quantité	Financement demandé au CNRT	Autre financement (identifier la source)	Montant total en €	Montant total en FCFP
1 ANALYSES
2 MISSIONS
3 FRAIS DE DÉPLACEMENT
4 ...					
5 ...					
.....					
TOTAL DU PROJET	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX

3.4. DESCRIPTION COMPLÈTE DU PROJET

La description du projet doit comporter un pied de page renseigné avec le nom du projet, l'organisme coordinateur, la date de la version soumise et le numéro de pages/nombre total de pages.

La description complète du projet devra aborder les points listés ci-dessous.

1. Contexte et positionnement du projet

2. Description scientifique et technique

2.1. État de l'art

2.2. Objectifs, caractère ambitieux/novateur et pertinence du projet

3. Programme scientifique et technique, organisation du projet

- Programme scientifique et structuration du projet
- Coordination du projet
- Description des travaux par partie et par tâche
- Calendrier des tâches et livrables

4. Stratégie de valorisation des résultats et mode de protection et d'exploitation des résultats

5. Organisation de l'équipe scientifique

- Description, adéquation et complémentarité des membres de l'équipe
- Caractère interdisciplinaire, inter-institutionnel et international de l'équipe
- Qualification du coordinateur du projet
- Qualification, rôle et implication des membres de l'équipe

6. Justification scientifique, technique et logistique des moyens matériels et financiers

7. Annexes

- Références bibliographiques
- Biographies / CV résumés
- Implication des personnes dans d'autres contrats du CNRT ou en rapport avec le projet

La description du projet est accompagnée du tableau des tâches à remplir selon le modèle ci-après.

3.6. PRÉSENTATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE SCIENTIFIQUE

Présentation de chaque membre de l'équipe scientifique : qualités scientifiques, compétences et expériences en rapport avec sujet, rôles et complémentarités au sein de l'équipe scientifique.

CV de chaque membre de l'équipe

Liste des publications significatives des membres de l'équipe scientifique en lien avec le sujet de l'appel à projet (10 références max.)

LISTE DES RÉFÉRENCES ET/OU PUBLICATIONS DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE SCIENTIFIQUE (en rapport avec le sujet du projet)	
NOM PRÉNOM	
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	

CAHIER DES CHARGES

INDICATEURS DE BIODIVERSITE DANS LES ZONES PROTEGEES VOLONTAIRES



Cahier des charges

TITRE DE L'APPEL A PROJETS : INDICATEURS DE BIODIVERSITE DANS LES ZONES PROTEGEES VOLONTAIRES

PROCEDURE D'ATTRIBUTION PROPOSEE : APPEL A PROJETS

Date limite de soumission des projets

15 février 2016 – 17h00 (NC)

Court exposé du sujet :

Afin de contribuer à la préservation de la richesse patrimoniale des massifs ultramafiques de Nouvelle-Calédonie, les compagnies minières qui y développent de large exploitations à ciel ouvert, sont parfois amenées à créer des zones protégées volontaires, dont elles assurent elles-mêmes la gestion.

Pour justifier de la bonne santé environnementale de ces zones protégées, notamment auprès des services provinciaux en charge de l'environnement, les compagnies minières souhaitent disposer d'indicateurs qui permettent de suivre les tendances d'évolution des habitats concernés.

Le projet vise donc la construction d'un panel d'indicateurs de suivi de la biodiversité des milieux terrestres non aquatiques, adaptés au contexte ultramafique, validés scientifiquement et reconnus par les autorités provinciales.

Caractéristiques générales du Projet	
Thématique concernée	<input type="checkbox"/> Nickel & technologie <input checked="" type="checkbox"/> Nickel & environnement naturel <input type="checkbox"/> Nickel & société <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle thématique <input type="checkbox"/> Extension/focalisation d'un sujet déjà initié Préciser le programme concerné :..... <input type="checkbox"/> Synergies potentielles avec un programme en cours Préciser le programme concerné :
Prestation envisagée	<input type="checkbox"/> Recherche scientifique fondamentale <input type="checkbox"/> Recherche scientifique appliquée <input type="checkbox"/> Adaptation technologique <input checked="" type="checkbox"/> Etude de faisabilité <input type="checkbox"/> Autre, préciser :
Disciplines principales	<input checked="" type="checkbox"/> Sciences du vivant (biologie, écologie, physiologie..) <input type="checkbox"/> Sciences de la terre (géologie, géophysique...) <input type="checkbox"/> Physique – Chimie <input checked="" type="checkbox"/> Technologie et sciences de l'ingénieur <input type="checkbox"/> Sciences humaines et sociales <input type="checkbox"/> Autre, préciser :
Prestataire ciblé	<input checked="" type="checkbox"/> Organisme de recherche <input checked="" type="checkbox"/> Bureau d'étude <input checked="" type="checkbox"/> Autre, préciser : un consortium (équipe mixte) sera vivement apprécié
Enveloppe budgétaire max (y compris co-financement)	<input checked="" type="checkbox"/> 10 MF CFP <input type="checkbox"/> 10-20 MF CFP <input type="checkbox"/> 20-35 MF CFP <input type="checkbox"/> 35-50 MF CFP <input type="checkbox"/> > 50 MF CFP
Potentialités de co-financement	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui
Identifier le(s) co-financement(s) <p>Le CNRT dispose d'une enveloppe budgétaire de 7 MF CFP maximum</p> <p>L'OEIL (<i>l'Observatoire de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie</i>) cofinance à hauteur de 3 MF CFP en 2016.</p>	
Remarque / Autre information utile <p>La définition d'un « Indicateur de Biodiversité » utilisée ici est celle proposée par l'IUCN (2014) :</p> <p><i>« Un indicateur de biodiversité est une mesure, généralement quantitative, qui peut être utilisée pour illustrer et faire connaître de façon simple des phénomènes complexes relatifs à la biodiversité, y compris des tendances et des progrès dans le temps ».</i></p> <p>Il s'agit donc d'un « outil » qui sert à évaluer l'état de santé environnementale d'un milieu et à informer de façon simple sur les tendances d'évolution de ce milieu. Cet outil doit permettre d'évaluer et orienter les mesures de gestion appliquées, et de manière plus générale les politiques environnementales.</p>	

Plusieurs indicateurs sont déjà utilisés par les sociétés minières en Nouvelle-Calédonie pour suivre l'état de la biodiversité de leurs sites :

- Indicateurs issus du suivi des oiseaux terrestres de Nouvelle-Calédonie par la méthode des points d'écoute (STOT NC) ;
- Indice synthétique de valeur patrimoniale (IP développé par F. Desmoulins) qui permet d'identifier les milieux les plus riches pour l'avifaune ;
- Indicateurs myrmécologiques (ŒIL pour VALE-NC).

D'autres sont en cours de développement :

- Indicateurs de réussite de la restauration écologique avec le projet BIOINDIC interaction sols-plantes-microorganismes (CNRT/IAC) ;
- Impacts des cerfs et des cochons sur le milieu naturel (KNS, SLN, CI) ;
- Indicateurs de fonctionnalité des écosystèmes (Soreco/SLN).

Quelques pistes d'autres indicateurs qui pourraient être issus des méthodes listées ci-dessous sont évoquées ici à titre indicatif, sans être ni obligatoires, ni limitatives :

- Méthodes par Bio ou Eco-Acoustique (voir MNHN Jérôme Sueur, Hervé Jourdan, Jérôme Anso)
- Usage de la télédétection pour évaluer l'état de santé des formations végétales
- Utilisation de l'ADNe des sols
- Suivi des Flux de CO₂
- ...

Spécifications techniques du programme

Contexte et enjeux

Les acteurs miniers ont pour mission de préserver la richesse du patrimoine en biodiversité des sites exploités. La stratégie de gestion des impacts déployée selon les principes de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » nécessite parfois de créer des zones de mise en défens d'habitats (terrestres non aquatique) présentant des enjeux forts de conservation (espèces micro-endémiques, habitats forestiers...). La gestion qui est appliquée sur ces aires protégées doit avoir un effet bénéfique sur leur état écologique.

Aujourd'hui, il n'existe pas **d'indicateurs intégrés** ou de **tableau de bord d'indicateurs** de l'état de santé de la biodiversité des massifs « miniers » (massifs ultramafiqes de Nouvelle-Calédonie) qui soient disponibles, éprouvés et reconnus par les différents acteurs. La création d'un jeu d'indicateurs et/ou d'un indicateur intégrateur (ou composite) semble prioritaire pour mettre à disposition des gestionnaires un outil de suivi de l'évolution des aires protégées sur sites miniers.

La présente étude doit apporter des éléments de réponse à cette problématique et proposer un cahier des charges pour la mise en œuvre expérimentale des indicateurs sélectionnés.

Objectifs généraux

L'étude vise la proposition d'indicateurs intégrés, adaptés au contexte des milieux ultramaïques, permettant d'évaluer l'état écologique des aires protégées volontaires sur massifs miniers et d'ajuster, en fonction de leur évolution, les actions de gestion qui y sont appliquées.

Les habitats principalement visés, dénommés « **habitats cibles** », correspondent à ceux des formations forestières, para ou pré-forestières et maquis denses hauts.

Objectifs spécifiques

- Etablir un **cadre préalable** des indicateurs recherchés : objectifs (résultats à atteindre) de la gestion des aires protégées sur sites miniers, enjeux considérés (état de la diversité biologique, dynamique de l'écosystème, services écosystémiques ...), niveau d'information requis, efforts d'investigation consentis etc.... Ce cadrage doit guider la sélection ultérieure des indicateurs proposés.
- Identifier les **pressions et leurs effets** sur les habitats cibles (tendances d'évolution généralement observées);
- Inventorier les **indicateurs déjà opérationnels** en Nouvelle-Calédonie, analyser leurs avantages et leurs limites dans le cadre des indicateurs recherchés ;
- Identifier, hiérarchiser puis sélectionner un **nombre limité de nouveaux indicateurs de biodiversité** applicables aux zones protégées (habitats cibles) sur sites miniers, qui répondent au cadrage préalable.

Les indicateurs doivent être intégrateurs et représentatifs, à différentes échelles de temps et d'espace, de l'état du milieu et sensibles aux pressions subies par le milieu. Leur renseignement doit être aisé, requérant des protocoles simples à mettre en œuvre, des moyens techniques, humains et financiers raisonnables.

- Identifier les étapes nécessaires à la **mise au point opérationnelle** des indicateurs proposés dans le contexte du projet.

Documents/ données

Existantes qui seront transmises à l'équipe

- Rapports : inventaires de biodiversité disponibles (transmis par les stés minières)
- Données numérisées
- Images satellites/photographies aériennes
- Autre, préciser :.....

Contenu du programme (décliné en volets et tâches - Lister les actions à conduire, leurs résultats attendus, différés, les modalités de mise en œuvre. ...)

- **Phase 1** : Réaliser un **cadrage préalable** des indicateurs recherchés puis un large **benchmark local et international** des indicateurs existants et opérationnels ou en cours de développement, potentiellement utilisables ou adaptables en Nouvelle-Calédonie dans le cas précis du projet. Synthétiser les retours d'expérience (positifs et négatifs) sur les différentes utilisations faites des indicateurs existants.
- **Phase 2** : Réaliser une **étude de faisabilité** du développement de nouveaux indicateurs de biodiversité comprenant *a minima* :
 - o Une liste des pressions actuelles et menaces à venir qui pèsent sur la biodiversité des zones protégées terrestres sur mines et des conséquences attendues sur les écosystèmes ;
 - o Une liste approfondie d'indicateurs utilisés pour suivre l'état de santé des milieux terrestres corrélés à la liste de pressions et de menaces identifiées, issue du benchmark réalisé en phase 1 ;
 - o A partir de cette liste approfondie, une sélection d'indicateurs les plus prometteurs transposables *a priori* aux écosystèmes naturels sur milieux ultramafiques ;
 - o Une fiche descriptive par indicateur : les caractéristiques préciseront notamment son caractère intégrateur, sa sensibilité, sa représentativité (spatiale, temporelle), sa robustesse, la fréquence de renseignement, sa facilité de renseignement, son adaptabilité sur différents sites, son rapport coût/efficacité, retours d'expérience territoriale ou internationale, connaissance acquise, opérationnalité, temps de développement,...) ; Cette liste est non-exhaustive, il revient au porteur de projet de la compléter utilement.
- **Phase 3** : Proposer une **feuille de route détaillée et opérationnelle** pour la construction et la validation d'un indicateur intégrateur ou d'un panel d'indicateurs novateur. Celle-ci pourra comprendre (à titre indicatif) :
 - o La liste retenue des indicateurs ou panel d'indicateurs les plus prometteurs ;
 - o Les étapes et investigations scientifiques et techniques restant à réaliser (par exemple éventuels compléments de R&D), leur coût et le calendrier pour finaliser la mise au point opérationnelle des indicateurs dans le contexte minier de Nouvelle-Calédonie.
- **Phase 4** : Rédiger un **guide méthodologique pour le suivi du milieu terrestre**, recensant tous les indicateurs opérationnels déjà utilisés et éprouvés en Nouvelle-Calédonie.

Ce guide doit servir de référence méthodologique pour la mise en œuvre, à court terme, d'un suivi des milieux terrestres standardisé (Référence : Guide pour le suivi de la qualité du milieu marin, 2011 – CNRT).

Livrables attendus

- Rapport bibliographique
- Etude de faisabilité
- Rapport d'expertise
- Rapport scientifique
- Cahier des charges d'un projet ultérieur
- Guide méthodologique
- Manuel d'utilisation
- Base de données
- SIG
- Autre, préciser : feuille de route pour le développement des nouveaux indicateurs

Compétences de l'équipe	Spécialistes thématiques (faune, flore, écologie, télédétection...) Expérience et références dans le développement d'outils de surveillance et réseaux d'observations orientés pour la gestion et la conservation des milieux naturels.	
Moyens à mettre en œuvre (<i>moyens matériels, missions de terrain, types d'analyses etc...</i>)	L'équipe proposera tous les moyens pertinents à mettre en œuvre pour le bon déroulement du projet.	
Durée du projet /Calendrier	La durée totale du projet ne doit pas dépasser 18 mois Le projet sera organisé en phases successives. L'achèvement de chacune phases donne lieu à une réunion d'avancement permettant de valider les orientations de la phase suivante. Le programme est restitué publiquement dans sa globalité à l'issue de la dernière phase.	
Critères de sélection (<i>Identifier et pondérer les critères d'évaluation des projets soumis</i>)	<input checked="" type="checkbox"/> Compétences de l'équipe scientifique <input checked="" type="checkbox"/> Contenu scientifique ou technique du programme <input checked="" type="checkbox"/> Références dans le(s) domaine(s) spécifique(s) <input checked="" type="checkbox"/> Montant total du projet <input type="checkbox"/> Autre, préciser :	20% 40% 30% 10% % ----- 100 %

Ouvrages cités

- Beliaeff et coll. (2011). Guide pour le suivi de la qualité du milieu marin. Eds CNRT Nickel et son environnement, Nouvelle-Calédonie.
- IUCN France (2014). Indicateurs de Biodiversité pour les collectivités territoriales : cadre de réflexion et d'analyse pour les territoires. Paris, France